

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2976

présenté par

Mme Pochon, Mme Belluco, M. Raux, M. Fournier et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« concourent »

insérer les mots :

« à améliorer l'efficacité des modes de production n'utilisant pas d'intrants de synthèse, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à amplifier l'effort de recherche, d'innovation et de diffusion des connaissances sur les pratiques se passant des intrants de synthèse. Plus l'efficacité de ces pratiques sera renforcée et diffusée, plus elles permettront de faciliter la sortie de nos dépendances donc favoriseront souveraineté alimentaire et transitions.